

Dépôt Claude Adam

PL 5782

Luxembourg, le 10 juillet 2008

2

Motion

La Chambre des Député-e-s,

Constatant

- que les lycées récemment créés offrent aux élèves la possibilité de suivre les cours de la division inférieure de l'enseignement secondaire, du cycle inférieur et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique ainsi que certaines formations des cycles moyen et supérieur de l'enseignement secondaire technique ;
- qu'il existe toujours des lycées qui n'offrent pas aux élèves la possibilité de suivre les cours du cycle inférieur et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique au sein de leur établissement ;
- que le regroupement des formations du cycle inférieur au sein d'un même lycée est plus susceptible de garantir une certaine mixité sociale des élèves tout en diminuant les effets de la ségrégation scolaire.

invite le gouvernement

- à encourager tous les lycées (actuels et à créer) à offrir l'ensemble des formations du cycle inférieur (la division inférieure de l'enseignement secondaire, du cycle inférieur et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique) au sein de leur établissement.

Claude Adam
Claude ADAM

J. Scheuer
J. Scheuer

F. Hettig-Gaasch
F. Hettig-Gaasch

E. Berger

E. Berger

R. NEHLEN

R. NEHLEN